

# Challenge JLF été 2025

## Article 1 – Objet

Le Challenge 13 « été » a pour objectif de permettre aux **seniors** des Clubs affiliés de se rencontrer dans un esprit amical, de pratiquer le jeu de golf sur différents parcours et de contribuer ainsi à l'animation des Clubs.

## Article 2 – Conditions de participation

Pour participer au Challenge, les joueuses et joueurs des différents Clubs doivent remplir les conditions suivantes :

- être licencié FFG
- être en possession d'un certificat médical valable pour la saison,
- être membre de l'Association sportive du Club,
- être âgé de 50 ans révolus.

## Article 3 – Clubs participants

Les Clubs participants sont : **Cergy, Gadancourt, Villennes, Bertichères, Saint-Ouen-L'Aumône , Boucles de Seine, Guerville , Renault et Rebetz.**

## Article 4 – Capitaines

Chaque Club est représenté par un Capitaine et, si besoin, un Vice-Capitaine. Le collège des Capitaines, animé par un gestionnaire du challenge, constitue le comité des épreuves. Il statue sur les éventuelles modifications à apporter au présent règlement, définit le calendrier des rencontres, valide les résultats, et enfin prend toutes décisions utiles pour le bon déroulement du Challenge

**Jean Paul SUCHET du club de Saint Ouen L'Aumône sera, pour 2025, gestionnaire du challenge.**

## Article 5 – Calendrier

Les rencontres se déroulent par match aller/retour d'avril à octobre en semaine et de préférence le mardi et jeudi. En cas de force majeure, deux clubs peuvent décider de reporter une rencontre prévue au calendrier. Ce report ne doit en aucune façon altérer le calendrier des autres rencontres du Challenge. Les Clubs concernés ont l'obligation d'informer le Gestionnaire du Challenge.

## **Article 6 – Formule de jeu**

Chaque rencontre est disputée en **Stableford avec départs en Shot-Gun à 9 heures.**

Les marques de départ sont : marques rouges pour les dames, marques jaunes pour les messieurs.

Les joueuses et joueurs ayant un index supérieur à 36 auront leur index ramené à 36 pour l'épreuve.

Les index retenus pour chaque joueur seront ceux de la FFG le jour de la rencontre.

**Règles de jeu : FFG complétées par les règles locales annoncées avant le départ de la compétition.**

## **Article 7 – Composition des équipes**

Chaque Club présente une équipe comportant au **minimum 8 joueurs.**

Le résultat de la rencontre est calculé sur 8 cartes. **Pas de limitation supérieure du nombre de joueurs** à part celle imposée par la disponibilité du parcours. Les capitaines organisateurs et visiteurs se contacteront au plus tard 3 jours ouvrables avant la rencontre pour définir l'éventuelle limite.

Par ailleurs, s'il devait y avoir une ou plusieurs parties de 4 joueurs ne comportant que des joueurs d'un même club, les cartes des joueurs concernés ne seront pas comptabilisées pour le résultat de la rencontre.

En revanche elles le seront pour la FFG.

## **Article 8 – Classement**

Les résultats des rencontres sont calculés en procédant à **l'addition des 2 meilleurs résultats Brut** (l'ordre des meilleurs Brut est celui défini par FLEOLE) **et les 6 meilleurs résultats Net** pour chaque équipe. Le résultat Brut prime sur le résultat Net. Une carte ne peut être prise en compte qu'une seule fois dans le résultat.

Le décompte des points sera identique à celui du challenge d'hiver, à savoir :

**Victoire à domicile : 3 points**

**Victoire à l'extérieur : 4 points**

**Match nul à domicile : 1 point**

**Match nul à l'extérieur : 2 points**

**Défaite à domicile : 0 point**

**Défaite à l'extérieur : 1 point**

À l'issue de la rencontre les Capitaines établissent ensemble une feuille de match détaillant les scores individuels, le total des 2 Brut et 6 Net et le résultat de la rencontre. Ce résultat est définitif et la feuille de score sera transférée par le capitaine du club qui reçoit au Gestionnaire du Challenge pour enregistrement (par e-mail de préférence).

## **Article 9 – Organisation des rencontres**

Le Capitaine de l'équipe visiteuse adresse, **72** heures avant la rencontre, la composition de son équipe au Capitaine du Club qui reçoit, en précisant, pour chaque compétiteur : **le nom, le prénom, le dernier index officiel établi par la FFG, le numéro de licence et la participation ou non au repas d'après rencontre** .

**Des cartes de score individuelles seront préparées par le club organisateur.**

Les parties sont composées, dans la mesure du possible, de 3 compétiteurs.

La formule de jeu étant le **Stableford**, tout retardataire peut rejoindre sa partie, sa carte de score mentionnant alors autant de croix que de trous non joués.

Afin de privilégier la convivialité de la rencontre et de pouvoir se retrouver au déjeuner à une heure acceptable par tous (maxi14h) le Capitaine de l'équipe qui reçoit, organise les départs en shot-gun à 9 heures.

Tout changement dans la composition d'une équipe doit être signalé et accepté par le Capitaine de l'équipe adverse 30 minutes avant le premier départ, ceci afin de permettre l'établissement de nouvelles cartes de score et la modification éventuelle de la composition des parties.

**Les résultats seront communiqués à la fédération** (sauf accord entre capitaines suite par exemple à des intempéries importantes). Pour un joueur dont l'index a été ramené à 36, c'est l'index réel qui comptera pour la fédération.

En cas de litige dans une partie (point de règle par exemple) ne pouvant être résolu immédiatement par les compétiteurs, celui-ci est soumis aux Capitaines des deux équipes en présence. Ceux-ci doivent le régler objectivement et dans le meilleur « esprit sportif ». Dans le cas où cela ne peut se faire, le litige est soumis au collège des Capitaines pour décision (on peut supposer, étant donné le caractère amical des rencontres, que l'intervention d'un arbitre fédéral n'est pas opportune).

## **Article 10 – Participation**

Il a été convenu de limiter les coûts de restauration (plat + dessert + vin + café) , de green-fee et de droits de jeu à **48 euros sur tous les golfs** .

- A **Renault , Bertichères , BDS et Rebetz** si le repas n'est pas pris les GF et le DDJ seront de **30 Euros** pour toutes les équipes.

- Un abonné UGOLF (**Cergy , Gadancourt , SOA , Villennes et Guerville**) jouant sur un parcours UGOLF paiera un droit de jeu de **8 Euros et le repas 28 euros** .

Si le joueur UGOLF n'a pas **l'abonnement adéquat** pour jouer le parcours , dans ce cas **il paiera comme les autres joueurs non UGOLF 20 € le GF et le DJ et le repas 28 euros.**

En fonction de l'organisation du Club qui reçoit, le prix du repas peut être perçu directement par le restaurateur.

**Afin de garder le caractère convivial des rencontres, il est vivement recommandé de participer au déjeuner.**

## **Article 11 - Finale**

En fin de saison une réunion de clôture dite « **Finale** » est organisée.

En 2025 elle sera organisée par l'équipe de **VILLENNES** et programmée le **jeudi 6 novembre 2025** .

Le nombre de participants par équipe est fixé à **8 joueurs**. La formule de jeu est le **STABLEFORD**.

Chaque capitaine communiquera au plus tard 10 jours avant la finale le nom de ses 8 joueurs au capitaine de **VILLENNES** à charge pour lui de préparer avec la Direction du golf les cartes et les départs.

Le Club vainqueur se voit remettre la Coupe du Challenge, qui reste sous sa garde pendant une année.

Pour couvrir les frais d'organisation de cette « Finale », chaque Club affilié est tenu de verser au Club organisateur la somme de **200€**. S'agissant d'un repas amélioré pour la finale le prix demandé à chaque participant sera de **50 euros** (forfait : repas/DJ/green fee) pour les joueurs non UGOLF, et de **38 euros** pour les joueurs UGOLF .